



COMMISSION ÉCONOMIQUE ET SOCIALE POUR L'ASIE ET LE PACIFIQUE

Soixante-troisième session
17-23 mai 2007
Almaty (Kazakhstan)

**EXAMEN DES RAPPORTS DES ORGANES DÉLIBÉRANTS ET DES RÉUNIONS
INTERGOUVERNEMENTALES, ET APPLICATION DE CERTAINES RÉOLUTIONS
DE LA COMMISSION, NOTAMMENT LA RÉOLUTION 60/1 RELATIVE À LA
DÉCLARATION DE SHANGHAI: GESTION DE LA MONDIALISATION**

(Point 4 c) de l'ordre du jour provisoire)

**RAPPORT DU COMITÉ DE LA GESTION DE LA MONDIALISATION
SUR SA TROISIÈME SESSION, PARTIE I**

Note du secrétariat

RÉSUMÉ

La troisième session du Comité de la gestion de la mondialisation, partie I, a eu lieu à Bangkok du 12 au 14 septembre 2006.

Le Comité a examiné une question intersectorielle concernant la gestion de la mondialisation dans les domaines du commerce et des transports, à savoir la promotion des ports secs en tant que moyen de faire bénéficier les zones non côtières des avantages de la mondialisation. Il a également passé en revue des questions sectorielles dans les domaines du commerce et des investissements et des transports et du tourisme.

Le Comité a examiné le sous-programme 4, Commerce et investissements, et le sous-programme 5, Transports et tourisme, du projet de programme de travail pour la période biennale 2008-2009. Il a également porté son attention sur deux projets relevant du domaine thématique de la gestion de la mondialisation.

Le présent rapport traite de questions appelant des décisions de la Commission ou portées à son attention. La Commission est invitée à donner ses directives sur ces questions.

TABLE DES MATIÈRES

	<i>Page</i>
I. QUESTIONS APPELANT DES DÉCISIONS DE LA COMMISSION OU PORTÉES À SON ATTENTION	1
II. COMPTE RENDU DES TRAVAUX.....	2
A. Question intersectorielle concernant la gestion de la mondialisation dans le domaine du commerce et des transports: promotion des ports secs comme moyen de faire bénéficier les zones non côtières des avantages de la mondialisation	2
B. Questions concernant le commerce et les investissements.....	4
C. Questions concernant les transports et le tourisme.....	7
D. Planification et évaluation du programme.....	11
E. Examen des projets de résolution et de décision à soumettre à la soixante-troisième session de la Commission	12
F. Questions diverses	12
G. Adoption du rapport	12
III. ORGANISATION DE LA SESSION.....	12
A. Ouverture, durée et organisation de la session	12
B. Participation	13
C. Élection du bureau.....	14
D. Ordre du jour	14
<i>Annexe.</i> Liste des documents	16

I. QUESTIONS APPELANT DES DÉCISIONS DE LA COMMISSION OU PORTÉES À SON ATTENTION

1. Le Comité a prié le secrétariat de poursuivre son action en matière de facilitation du commerce, qui était de nature à contribuer à la lutte contre la pauvreté et à la réalisation des objectifs de développement convenus au niveau international.
2. Le Comité a félicité le secrétariat d'avoir mis en place la base de données sur les accords de commerce et d'investissement pour l'Asie et le Pacifique et a recommandé que celle-ci soit renforcée par l'ajout d'indicateurs analytiques et de statistiques commerciales servant à comparer et mesurer les résultats des accords commerciaux régionaux et bilatéraux pour le commerce et le développement. Il a recommandé que, dans la mise en place de cadres communs, le secrétariat tienne dûment compte des différences de stade de développement entre les pays de la région afin que ces cadres soient largement applicables.
3. Le Comité a demandé qu'en étroite collaboration avec l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et d'autres organisations du système des Nations Unies traitant du commerce et du développement, le secrétariat accorde une haute priorité à l'intégration des pays en développement et des économies en transition au système commercial multilatéral et notamment au renforcement de leurs capacités en vue de leur accession à l'OMC.
4. Le Comité a noté que les avantages que les pays en développement pouvaient tirer des initiatives multilatérales et régionales de libéralisation étaient fonction de la capacité de chaque pays à réellement s'intégrer dans les chaînes de valeur mondiales et régionales. Il a donc demandé au secrétariat de définir les modalités de mécanismes de coopération régionale pour le renforcement des capacités d'offre, notamment au bénéfice des petites et moyennes entreprises (PME).
5. Le Comité a appelé le secrétariat à promouvoir l'échange d'idées et la coopération entre les pays membres dans le domaine de la facilitation du commerce, en étroite coopération avec les autres organisations internationales.
6. Il a souligné l'importance de la Conférence ministérielle sur les transports, qui devait se tenir à Busan (République de Corée) du 6 au 11 novembre 2006 et qui serait centrée sur l'examen à haut niveau des grandes questions de développement infrastructurel et de facilitation des transports dans la région de l'Asie et du Pacifique. Il a estimé qu'en adoptant un nouveau plan d'action régional, la Conférence favoriserait le renforcement de la coopération régionale en matière de développement des transports et par là contribuerait à la réalisation des mandats mondiaux et régionaux, en particulier les objectifs du Millénaire pour le développement.

II. COMPTE RENDU DES TRAVAUX

A. Question intersectorielle concernant la gestion de la mondialisation dans le domaine du commerce et des transports: promotion des ports secs comme moyen de faire bénéficier les zones non côtières des avantages de la mondialisation

7. Le Comité était saisi du document E/ESCAP/CMG(3/I)/1: «Question intersectorielle concernant la gestion de la mondialisation dans le domaine du commerce et des transports: promotion des ports secs comme moyen de faire bénéficier les zones non côtières des avantages de la mondialisation».

8. Le Comité a noté que la mondialisation favorisait un développement économique rapide dans les pays membres régionaux, notamment dans les zones proches des ports maritimes. Il en résultait un accroissement des disparités entre zones côtières et non côtières, et l'un des principaux défis posés aux pays membres régionaux était de répartir plus équitablement les avantages de la mondialisation entre les arrière-pays, les îles et la région dans son ensemble.

9. Le Comité s'est félicité des bienfaits de la coopération régionale et des progrès réalisés vers l'entrée en vigueur de l'Accord intergouvernemental sur le réseau de la Route d'Asie¹ et l'adoption de l'Accord intergouvernemental sur le réseau du Chemin de fer transasiatique², qui avaient déjà pour effet de créer de nouvelles possibilités d'étendre les avantages de la mondialisation aux régions éloignées de la mer.

10. Un certain nombre de délégations, dont celles de la Fédération de Russie, de l'Indonésie, de la République islamique d'Iran et de la Thaïlande, ont fait part au Comité des initiatives prises dans leur pays pour promouvoir le développement des parcs intérieurs à conteneurs et des ports secs comme moyen de réduire les délais de livraison et le coût des transports dans les zones non côtières. Le Comité a estimé, à cet égard, que la création de pôles de transport et de logistique autour des ports secs permettrait d'accroître l'efficacité de la distribution des marchandises et constituerait une avancée vers le transport multimodal.

11. Le Comité a apporté son appui à la proposition du secrétariat tendant à promouvoir le développement de ports secs, qui faciliteraient les échanges et constitueraient un élément important du système intégré de transport intermodal international dans la région. Il a demandé que le secrétariat joue un rôle stratégique dans la promotion de la coopération régionale visant à reconnaître les possibilités de création de ports secs. Il a invité le secrétariat à continuer de collaborer avec la Banque asiatique de développement et les organisations sous-régionales comme l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est, l'Organisation de coopération économique et le Programme spécial pour les économies des pays d'Asie centrale, afin d'aider les pays membres à élaborer une stratégie régionale de développement des ports secs comme points d'accès au développement économique des zones

¹ Voir résolution 60/4 de la Commission, du 28 avril 2004.

² Voir résolution 62/4 de la Commission, du 12 avril 2006, annexe.

intérieures. Une telle stratégie comporterait notamment l'analyse et la transmission des pratiques optimales en usage dans la région et la mise en œuvre de projets pilotes en coopération avec les pays membres.

12. Examinant les aspects plus généraux du développement des transports, le Comité a noté que le développement des infrastructures était un facteur crucial dans le traitement des questions et problèmes liés à la gestion de la mondialisation et dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, notamment en matière de réduction de la pauvreté.

13. Le Comité a noté que le développement des infrastructures de transport jouait un rôle important dans le processus d'intégration des nations, qu'il s'agisse de la promotion de la cohésion locale et nationale ou de la coopération régionale et internationale. À ce sujet, la délégation indonésienne a fait savoir au Comité que son pays avait adopté au début de 2006 un ensemble de mesures en faveur des infrastructures, dont l'objet était de promouvoir une approche basée sur le partenariat public-privé et de mettre en place un organisme indépendant de financement des infrastructures.

14. Reconnaissant l'importance de la facilitation du transit et du commerce dans le développement des ports secs, le Comité s'est félicité des progrès accomplis dans ces domaines lors des négociations commerciales multilatérales du Cycle du Doha. À ce propos, il a été informé du contenu d'une proposition de l'OMC sur la liberté de transit des marchandises, qui serait présentée par la Turquie lors de la reprise des négociations du Cycle du Doha. Le Comité a pris acte de la demande de soutien à cette proposition formulée par la délégation turque.

15. Notant qu'il importait d'apporter un soutien aux pays sans littoral dans le domaine des transports, du commerce de détail et du dédouanement, la délégation japonaise a évoqué les mesures prises par son Gouvernement pour promouvoir la coopération au moyen de dispositifs bilatéraux. Elle a aussi rappelé l'initiative globale pour le développement, qu'elle avait annoncée lors de la Conférence ministérielle de l'OMC à Hong Kong et qui était destinée à renforcer l'autonomisation des pays en développement grâce à la facilitation du commerce. La délégation japonaise a réaffirmé son intention d'œuvrer, en coopération avec d'autres pays donateurs, à l'amélioration des réseaux de transport des pays sans littoral.

16. Le Comité a également pris note de l'intention du Japon d'élargir la gamme des produits des pays les moins avancés bénéficiant de l'admission en franchise dans le cadre des mesures prises pour donner à ces pays un meilleur accès aux marchés.

17. Le Comité a accueilli avec intérêt l'exposé spécial fait par le représentant de l'Institut asiatique de développement des transports sur le développement des dépôts intérieurs de conteneurs et des centres de groupage de conteneurs en Inde. Il y avait été notamment question de l'importance de différents dispositifs de facilitation du commerce, tels que les comités interministériels, les guichets uniques, la création de cadres juridiques concernant en particulier la responsabilité juridique (notamment dans le domaine du transport multimodal), ainsi que du rôle du secteur privé.

B. Questions concernant le commerce et les investissements

1. Renforcement de l'intégration entre les membres et membres associés en développement de la CESAP en matière de commerce et d'investissements

18. Le Comité était saisi du document E/ESCAP/CMG(3/I)/2 «Renforcement de l'intégration entre les membres et membres associés en développement de la CESAP en matière de commerce et d'investissements».

19. Il s'est déclaré déçu de la suspension des négociations commerciales multilatérales du cycle de Doha, et s'est prononcé pour une reprise aussi rapide que possible de ces négociations, ainsi que pour la facilitation de l'accession à l'OMC des pays qui n'en étaient pas encore membres.

20. Il a remercié le secrétariat d'organiser des séminaires, ateliers, réunions d'experts et consultations régionales et s'est félicité en particulier qu'il ait organisé à Shenzhen (Chine) en mai 2006, en collaboration avec le secrétariat de l'OMC et le Ministère chinois du commerce, des consultations de haut niveau sur les questions faisant l'objet de négociations dans le cadre du Programme de Doha pour le développement à l'intention des économies de l'Asie et du Pacifique, ainsi que divers autres programmes de renforcement des capacités en matière de commerce international et d'investissements. Le Comité a recommandé de poursuivre ces activités, qui avaient aidé à améliorer les capacités de négociation des membres et des membres associés dans les instances multilatérales traitant du commerce et des investissements.

21. Le Comité a demandé qu'en étroite collaboration avec l'OMC et d'autres organisations du système des Nations Unies traitant du commerce et du développement, le secrétariat accorde une haute priorité à l'intégration des pays en développement et des économies en transition au système commercial multilatéral, et notamment au renforcement de leurs capacités en vue de leur accession à l'OMC.

22. Plusieurs délégations ont noté à cet égard en s'en félicitant l'existence de contacts étroits entre la CESAP et l'OMC et ont dit leur satisfaction du Programme d'assistance technique OMC-CESAP.

23. Le Comité a relevé la nécessité d'un meilleur équilibre dans les accords commerciaux mondiaux, régionaux et bilatéraux pour qu'ils satisfassent aux règles et principes de l'OMC.

24. Le Comité a félicité le secrétariat d'avoir mis en place la base de données sur les accords de commerce et d'investissement pour l'Asie et le Pacifique et a recommandé que celle-ci soit renforcée par l'ajout d'indicateurs analytiques et de statistiques commerciales servant à comparer et mesurer les résultats des accords commerciaux régionaux et bilatéraux pour le commerce et le développement. Il a recommandé que, dans la mise en place de cadres communs, le secrétariat tienne dûment compte des différences de stade de développement entre les pays de la région afin que ces cadres soient largement applicables.

25. Le Comité a noté que l'Accord commercial pour l'Asie et le Pacifique avait pris effet le 1^{er} septembre 2006 et s'est dit confiant que cet accord aiderait à renforcer la coopération commerciale dans la région.

26. Le Comité a noté que les avantages que les pays en développement pouvaient tirer des initiatives multilatérales et régionales de libéralisation étaient fonction de la capacité de chaque pays à réellement s'intégrer dans les chaînes de valeur mondiales et régionales. Il a donc demandé au secrétariat de définir les modalités de mécanismes de coopération régionale pour le renforcement des capacités d'offre, notamment au bénéfice des PME.

27. Il importait de développer les courants d'investissement étranger direct (IED) et les chaînes logistiques mondiales et régionales. Une délégation a félicité le secrétariat de son travail sur les chaînes logistiques régionales dans la sous-région Bassin du Mékong et s'est déclarée disposée à participer à ce genre de programmes.

28. Une délégation a souligné qu'il importait d'utiliser les technologies de la communication et de l'information pour renforcer les capacités d'offre commerciale, en particulier dans les pays insulaires en développement du Pacifique. Elle a noté à cette occasion que la question de ces technologies relevait davantage de la Partie II du Comité de la gestion de la mondialisation.

29. Une délégation a félicité le secrétariat de ce qu'il faisait pour promouvoir les systèmes d'innovation infranationaux et a recommandé d'organiser des ateliers nationaux sur ces systèmes en Asie du Sud-Ouest dans le cadre du projet pertinent. La délégation du pays donateur s'est déclarée disposée à prendre cette recommandation en considération au moment d'examiner la phase suivante du projet avec le secrétariat.

2. Facilitation du commerce et nouvelles conditions de sécurité: questions concernant les pays en développement et les pays les moins avancés de la région de l'Asie et du Pacifique

30. Le Comité était saisi du document E/ESCAP/CMG(3/I)/3 «Facilitation du commerce et nouvelles conditions de sécurité: questions concernant les pays en développement et les pays les moins avancés de la région de l'Asie et du Pacifique».

31. Le Comité a relevé que la sécurité du commerce constituait pour la CESAP une question nouvelle, complexe et pour laquelle il n'existait pas de définition internationalement acceptable. Il a relevé aussi que la CESAP n'était pas mandatée pour traiter des aspects politiques de la sécurité du commerce. Il a recommandé que le secrétariat précise quels étaient les aspects économiques de la sécurité du commerce pour lesquels la Commission bénéficiait d'un avantage comparatif.

32. La facilitation du commerce et la sécurité du commerce pouvaient constituer deux éléments synergiques et il convenait de trouver le bon équilibre entre les deux. En particulier, le Comité a fait observer que le renforcement des mesures relatives à la sécurité du commerce ne devait pas se traduire par de nouveaux obstacles non tarifaires au commerce. Par ailleurs, ces nouvelles mesures pouvaient entraîner des dépenses substantielles qui ne devaient pas avoir pour effet de marginaliser plus encore les pays en développement les moins avancés et sans littoral, les économies en transition et les pays insulaires en développement.

33. Un certain nombre d'organisations et institutions internationales et régionales travaillaient aux questions de sécurité du commerce, et l'on avait déjà obtenu des résultats notables à cet égard – par exemple le Cadre de normes visant à sécuriser et faciliter le commerce mondial³, de l'Organisation mondiale des douanes, et le Code international de l'Organisation maritime internationale pour la sûreté des navires et des installations portuaires⁴ portant modification de la Convention internationale de 1974 pour la sauvegarde de la vie humaine en mer⁵. On a relevé qu'au niveau régional, l'Organisation mondiale des douanes possédait, à Bangkok, un bureau régional chargé du renforcement des capacités, qui était responsable de l'Asie et du Pacifique. À cet égard, le Comité a souligné qu'il importait d'instaurer une coopération et une coordination étroites entre la CESAP et les organisations et institutions internationales et régionales pertinentes, en particulier l'Organisation mondiale des douanes, de manière à éviter les chevauchements. Une délégation a mentionné la nécessité d'établir un mécanisme de réseautage pour l'ensemble de la région. Une autre délégation a évoqué les programmes de l'Organisation de l'aviation civile internationale en matière de facilitation et de sécurité.

34. Le Comité a demandé au secrétariat de continuer à travailler à la facilitation du commerce, qui contribuait à la lutte contre la pauvreté et à la réalisation des objectifs de développement convenus au niveau international. Il a invité le secrétariat à promouvoir l'échange d'idées et la coopération entre les pays membres dans le domaine de la facilitation du commerce, en étroite coordination avec les autres organisations internationales, en particulier la Banque asiatique de développement, qui aidait les pays de la sous-région Bassin du Mékong à appliquer son cadre stratégique pour le commerce et les investissements.

35. Il a pris note de l'expérience acquise par certains pays membres en matière de facilitation du commerce, s'agissant notamment des investissements scientifiques et technologiques, de la rationalisation des procédures douanières et de l'introduction de procédures commerciales sans support papier, qui avaient notamment pour effet d'améliorer la transparence.

³ Adopté par le Conseil de coopération douanière dans sa résolution de juin 2005 (texte disponible sur le site www.wcoomd.org).

⁴ Organisation maritime internationale, SOLAS/CONF.5/32 et 34.

⁵ Organisation maritime internationale, document MSC/78/26/Add.1, annexe 3, résolution MSC.153(78).

36. Une délégation a relevé qu'en l'absence d'une définition internationalement convenue de la «sécurité humaine» il ne convenait pas d'employer ce terme au document E/ESCAP/CMG(3/I)/3 (paragraphe 38 et note 24).

37. Le Comité a pris note de l'expérience acquise par la Commission européenne pour appliquer des techniques douanières modernes telles que la gestion des risques fondée sur des critères plus objectifs, qui permettaient d'accélérer les procédures douanières et de diminuer l'élément discrétionnaire des décisions ainsi que la corruption.

C. Questions concernant les transports et le tourisme

1. Préparatifs de la Conférence ministérielle sur les transports

38. Le Comité était saisi du document E/ESCAP/CMG(3/I)/4 «Préparatifs de la Conférence ministérielle sur les transports» et de la note d'information CMG(3/I)/INF.1 («Draft ministerial declaration on improving road safety in Asia and the Pacific»).

39. Il s'est dit satisfait des travaux réalisés par le secrétariat en exécution du Programme d'action régional pour la phase II (2002-2006)⁶ du Plan d'action de New Delhi pour le développement infrastructurel en Asie et dans le Pacifique⁷, et plus particulièrement de l'élaboration et de l'officialisation des réseaux de la Route d'Asie et du Chemin de fer transasiatique; il a confirmé son appui aux activités du secrétariat dans ce contexte.

40. Il a souligné l'importance de la Conférence ministérielle sur les transports, qui devait se tenir à Busan (République de Corée) du 6 au 11 novembre 2006 et qui serait centrée sur l'examen à haut niveau des grandes questions de développement infrastructurel et de facilitation des transports dans la région de l'Asie et du Pacifique. Il a estimé qu'en adoptant un nouveau plan d'action régional, la Conférence favoriserait le renforcement de la coopération régionale en matière de développement des transports, et par là contribuerait à la réalisation des mandats mondiaux et régionaux, en particulier les objectifs du Millénaire pour le développement.

41. Le Comité a souligné l'importance de l'Accord intergouvernemental sur le Réseau du Chemin de fer transasiatique et de la signature de cet accord par les pays membres lors de la Conférence ministérielle sur les transports.

42. Il s'est félicité des préparatifs en cours en République de Corée pour accueillir la Conférence ministérielle, et en particulier de ce qu'on ait prévu une cérémonie spéciale pour la signature de l'Accord intergouvernemental susmentionné. Plusieurs manifestations auraient lieu en marge de la Conférence, dont le Forum entrepreneurial Asie-Pacifique sur les transports et la logistique, la Foire internationale des transports et de la logistique et la Conférence asiatique sur les liaisons terrestres

⁶ E/ESCAP/1249, annexe 1.

⁷ Résolution 51/8 de la Commission, du 1^{er} mai 1995, annexe.

en Asie, en vue de faciliter l'interaction entre décideurs du secteur public, opérateurs de transports et secteur privé. La délégation de la République de Corée a informé le Comité que certains pays en développement pourraient bénéficier de financements spéciaux pour participer à la Conférence.

43. Un certain nombre de délégations ont indiqué que leur gouvernement était disposé à participer à la Conférence ministérielle. Les délégations de la Fédération de Russie, de l'Indonésie, de la République islamique d'Iran et de Sri Lanka ont fait savoir que leurs gouvernements envisageaient de signer l'Accord intergouvernemental sur le Réseau du Chemin de fer transasiatique à cette occasion.

44. Le Comité a redit son espoir que les réseaux de la Route d'Asie et du Chemin de fer transasiatique représenteraient deux étapes majeures de l'édification d'un réseau de transport international intermodal intégré dans la région. Dans ce contexte, il a demandé au secrétariat de mettre en place des programmes de renforcement des capacités en matière de planification du transport intermodal, en tenant compte des caractéristiques particulières des pays archipélagiques et insulaires. Il a souligné qu'il importait d'intégrer les réseaux de transport terrestre et les réseaux de transports maritime et fluvial et de transport par bac.

45. Quelques délégations, dont celles de la Chine, de la Fédération de Russie et du Japon ont indiqué qu'elles étudiaient les projets de déclarations qui seraient soumis à la Conférence ministérielle sur les transports. La délégation de la Fédération de Russie a proposé d'inclure dans le projet de déclaration ministérielle sur les transports une référence aux mandats mondiaux – objectifs du Millénaire pour le développement et priorités régionales notamment. La délégation japonaise a proposé d'y mentionner la sécurité des transports. Elle a en outre proposé de remplacer le mot «Agree» par les mots «Further recognizing» au neuvième alinéa du préambule du projet de déclaration ministérielle (CMG(3/I)/INF.1).

46. Le représentant de l'Union internationale des transports routiers (IRU) a salué et appuyé les propositions du secrétariat relatives à la Conférence ministérielle sur les transports; son organisation était disposée à collaborer avec le secrétariat et avec les membres et les membres associés en vue de développer et d'améliorer les transports routiers dans la région, ainsi qu'à partager avec la CESAP l'expérience et les connaissances qu'elle avait acquises en matière de promotion de la sécurité routière.

47. La délégation de la République islamique d'Iran, soulignant les liens qui existaient entre catastrophes naturelles, transport et tourisme, a donné des précisions au Comité au sujet de la proposition de son Gouvernement de se faire l'hôte d'un centre affilié à la CESAP pour la gestion des catastrophes à l'aide des technologies de l'information, de la communication et de l'espace, selon la proposition formulée à la soixantième session de la Commission⁸. La délégation iranienne a demandé le plein appui du secrétariat et des pays membres de la CESAP à cet effet.

⁸ Voir *Documents officiels du Conseil économique et social, 2004, supplément n° 19* (E/2004/39-E/ESCAP/1330), par. 78.

2. Développement durable du tourisme

48. Le Comité était saisi du document E/ESCAP/CMG(3/1)/5 «Progrès accomplis depuis la réunion intergouvernementale de haut niveau sur le développement durable du tourisme».

49. Il a souligné le rôle important joué par le tourisme dans le développement socioéconomique des pays de la région. Il a noté que le tourisme pouvait être un outil efficace au service du développement durable, contribuant à la réduction de la pauvreté et à la protection de l'environnement naturel. Il a également noté que le tourisme pouvait favoriser la compréhension mutuelle et contribuer à la paix dans le monde.

50. Notant que le Plan d'action pour le développement durable du tourisme en Asie et dans le Pacifique (phase II, 2006-2012)⁹ et le Programme d'action régional pour le développement durable du tourisme (2006-2012)¹⁰ constituaient un cadre global pour la promotion du développement rationnel du tourisme, le Comité a affirmé sa volonté de les mettre en œuvre.

51. Le Comité a accueilli avec satisfaction les précisions relatives à diverses activités et initiatives notables entreprises par le Cambodge, la Fédération de Russie, l'Indonésie, la République islamique d'Iran, le Japon, la Mongolie, Sri Lanka et la Thaïlande dans le cadre de la phase II du Plan d'action. Ont notamment retenu l'attention:

a) Thème 1, «renforcement du rôle du tourisme dans le développement socioéconomique et la réduction de la pauvreté»:

- i) mise en œuvre de plusieurs initiatives communautaires en faveur des pauvres dans le secteur du tourisme;
- ii) création de zones touristiques thématiques;
- iii) réalisation de campagnes de sensibilisation auprès de la population locale, des femmes et des groupes défavorisés, en vue de partager les retombées du tourisme;
- iv) promotion des produits des communautés locales dans le cadre du projet «Un village, un produit (OTOP)»;
- v) campagne «Visitez le Japon»;
- vi) programme fédéral russe pour la période 2006-2008, «Centres touristiques de Russie»;

⁹ E/ESCAP/1369, annexe II.

¹⁰ Résolution 62/3 de la Commission, annexe.

b) Thème 2, «facilitation des voyages et développement de l'infrastructure de transport et des autres infrastructures liées au tourisme»: développement des infrastructures et installations touristiques telles que les routes, les ponts et les aéroports. On s'efforçait également de développer les voyages intrarégionaux, sous-régionaux et internationaux en simplifiant les procédures de délivrance des visas, par exemple au moyen du visa à l'arrivée, du visa électronique et du laissez-passer frontalier;

c) Thème 3, «gestion socioculturelle et environnementale du tourisme»: adoption de politiques favorisant l'utilisation optimale des ressources environnementales. Des plans cadres pour l'écotourisme conçus pour assurer la viabilité des projets étaient en cours d'élaboration, y compris des études d'impact environnemental;

d) Thème 4, «gestion des crises et des risques dans le secteur du tourisme»: à la suite du tsunami de 2004, redéfinition des politiques de développement durable du tourisme, comportant l'inclusion de mesures pour réduire les risques de catastrophe et la mise en place de systèmes d'alerte visant à assurer la sécurité des touristes;

e) Thème 5, «valorisation des ressources humaines dans le secteur du tourisme»: valorisation des ressources humaines dans l'industrie touristique, en particulier dans le cadre du Réseau des instituts Asie-Pacifique d'enseignement et de formation touristiques (APETIT).

52. Le Comité a noté qu'un séminaire sur le renforcement du rôle du tourisme dans le développement socioéconomique et les possibilités d'intégrer la Mongolie au développement du tourisme régional en Asie et dans le Pacifique avait eu lieu en septembre 2006 à Oulan-Bator, avec le concours d'experts indiens et thaïlandais.

53. Il a pris note des activités entreprises ou prévues par le secrétariat pour la période 2006-2007, dans le cadre de la phase II du Plan d'action et du Programme d'action régional correspondant. Il s'agissait notamment de séminaires de coopération technique, d'une réunion du Comité exécutif du réseau APETIT, et d'une étude sur le rôle du tourisme dans le développement socioéconomique devant être soumise à la Commission à sa soixante-troisième session. Le Comité a pris note également de l'offre de la République islamique d'Iran d'accueillir en 2007 la réunion commémorant le dixième anniversaire d'APETIT, qui avait été proposée lors de la Réunion intergouvernementale de haut niveau sur le développement du tourisme durable, tenue à Bali (Indonésie) en décembre 2005.

54. Le Comité a encouragé le secrétariat à poursuivre son action pour accroître le rôle du tourisme dans le développement socioéconomique et la réduction de la pauvreté. Il a proposé que le secrétariat organise une réunion consacrée à la promotion des voyages touristiques transfrontaliers effectués par véhicule.

D. Planification et évaluation du programme

1. *Examen du programme de travail proposé pour l'exercice biennal 2008-2009 concernant le sous-programme 4, Commerce et investissements, et le sous-programme 5, Transports et tourisme*

55. Le Comité était saisi du document E/ESCAP/CMG(3/I)/6, «Examen du programme de travail proposé pour l'exercice biennal 2008-2009 concernant le sous-programme 4, Commerce et investissements, et le sous-programme 5: Transports et tourisme».

56. Dans son exposé liminaire sur ce point de l'ordre du jour, le secrétariat a informé le Comité que le Cadre stratégique de la CESAP pour 2008-2009, qui comprenait les objectifs, les réalisations escomptées, les indicateurs de succès et la stratégie, avait été approuvé par le Comité du programme et de la coordination (CPC) le 6 septembre 2006. La partie pertinente du projet de rapport du CPC a été communiquée au Comité (E/AC.51/2006/L.4/Add.29). Il a été précisé que le Cadre stratégique ferait l'objet d'un examen par la cinquième Commission avant d'être adopté par l'Assemblée générale à sa soixante et unième session.

57. Le Comité a été invité à examiner l'énoncé des produits figurant à la section 7 des annexes I et II du document E/ESCAP/CMG(3/I)/6, qui avait été rédigé par la Division du commerce et des investissements et la Division des transports et du tourisme. Il a été informé que le programme de travail proposé pour 2008-2009 serait affiné et soumis pour examen au Comité consultatif des représentants permanents et autres représentants désignés par les membres de la Commission en décembre 2006 ou en janvier 2007, avant d'être examiné et adopté par la Commission à sa soixante-troisième session, en 2007.

58. Le Comité a appuyé, en principe, le programme de travail proposé pour la période biennale 2008-2009 et a formulé les observations suivantes:

a) Le Comité a reconnu qu'en l'absence de définition convenue internationalement des notions de «sécurité économique humaine» et de «droits économiques humains», ces expressions devraient être supprimées aux paragraphes suivants du sous-programme 4:

- Résultat intermédiaire a1, paragraphe b) ii), page 6
- Résultat intermédiaire a1, paragraphe c) i), page 6
- Résultat intermédiaire a3, paragraphe a) i), page 7

b) Il a été convenu que le secrétariat fournirait de plus amples précisions reflétant les recommandations formulées par les membres de la CESAP au sujet des produits concernant la sécurité du commerce (page 9), en vue de leur examen ultérieur par le CCRP;

c) Concernant le sous-programme 5, le Comité a demandé la suppression du mot «protocoles» dans la rubrique Résultat intermédiaire b2, c) ii), page 19.

2. *Suivi et évaluation: examen de quelques projets relevant du domaine thématique de la gestion de la mondialisation*

- a) *Renforcement des capacités institutionnelles pour la facilitation du commerce et des transports internationaux dans les pays sans littoral et de transit*
- b) *Réseau Asie-Pacifique de recherche et de formation commerciales*

59. Le Comité était saisi des documents E/ESCAP/CMG(3/I)/7 et Corr.1: «Renforcement des capacités institutionnelles pour la facilitation du commerce et des transports internationaux dans les pays sans littoral et de transit», et E/ESCAP/CMG(3/I)/8: «Réseau Asie-Pacifique de recherche et de formation commerciales».

60. Le Comité s'est félicité de l'information contenue dans l'évaluation des activités du secrétariat concernant la mise en œuvre de projets relatifs à la mondialisation. En particulier, il a rendu hommage au secrétariat pour les travaux accomplis dans le cadre du Réseau Asie-Pacifique de recherche et de formation commerciales, qui avaient déjà réussi à promouvoir la collaboration entre les gouvernements et les établissements universitaires. On a émis l'avis que ce programme pourrait encore être amélioré si l'on s'employait davantage à renforcer les capacités des institutions membres et à élargir la participation géographique.

E. Examen des projets de résolution et de décision à soumettre à la soixante-troisième session de la Commission

61. Aucun projet de résolution ou de décision n'a été présenté pour examen à la soixante-troisième session de la Commission.

F. Questions diverses

62. Le Comité a accueilli avec intérêt les exposés du Conseil consultatif des entreprises de la CESAP.

G. Adoption du rapport

63. Le Comité a adopté le rapport sur sa troisième session le 14 septembre 2006.

III. ORGANISATION DE LA SESSION

A. Ouverture, durée et organisation de la session

64. La troisième session du Comité de la gestion de la mondialisation (partie I) s'est tenue à Bangkok du 12 au 14 septembre 2006.

65. Dans son allocution d'ouverture, dont le Secrétaire exécutif adjoint de la CESAP a donné lecture, le Secrétaire exécutif a évoqué deux initiatives du secrétariat concernant des questions intersectorielles d'intérêt régional, à savoir la promotion des ports secs comme moyen de faire bénéficier les zones non côtières des avantages de la mondialisation et la facilitation du commerce international et des transports.

66. Le Secrétaire exécutif a évoqué les initiatives et principales activités du secrétariat concernant la gestion de la mondialisation, notamment les activités de renforcement des capacités dans le cadre du Programme OMC-CESAP d'assistance technique, la création de la base de données sur les accords préférentiels relatifs au commerce et aux investissements en Asie et dans le Pacifique, le développement des petites et moyennes entreprises, la création du Conseil consultatif des entreprises de la CESAP, chargé de lui apporter ses conseils et de promouvoir la coopération entre le secteur public et le monde des entreprises, les progrès accomplis dans l'officialisation de l'Accord intergouvernemental sur le réseau du Chemin de fer transasiatique, et le développement durable du tourisme.

67. Le Secrétaire exécutif a réaffirmé la volonté de la CESAP d'œuvrer de façon constructive avec les autres organismes compétents, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du système des Nations Unies, afin d'aider les pays membres à gérer efficacement la mondialisation.

68. Dans son discours d'ouverture, S. E. M. Uttama Savanayana, Vice-Ministre thaïlandais du commerce, a déclaré qu'il était essentiel de saisir la complexité croissante de l'environnement issu de la mondialisation pour pouvoir tirer pleinement parti de ce processus et réduire au minimum les écueils qui y étaient associés.

69. Il a ajouté que la Thaïlande s'attachait à renforcer ses compétences fondamentales et sa productivité afin de promouvoir la création de valeur, ce qui passait par une réforme continue tant dans le secteur privé que dans le secteur public.

70. Il a souligné que la Thaïlande coopérait avec l'ASEAN au niveau régional et qu'elle entendait conclure des accords commerciaux préférentiels notamment avec l'Australie, la Chine, les États-Unis d'Amérique, l'Inde, le Japon et la Nouvelle-Zélande.

71. Il a remercié la CESAP pour ses activités de développement, en particulier dans les domaines du commerce, des transports, des petites et moyennes entreprises et des systèmes d'innovation, et s'est félicité de l'action qu'elle menait pour promouvoir le dialogue entre les pouvoirs publics et le secteur privé dans ces domaines.

B. Participation

72. Les membres et membres associés de la CESAP ci-après ont participé à la session: Australie, Bangladesh, Cambodge, Chine, Fédération de Russie, France, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Japon, Kazakhstan, Malaisie, Mongolie, Népal, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Philippines, République de Corée, République populaire démocratique de Corée, Sri Lanka, Thaïlande, Turquie, Viet Nam et Macao (Chine).

73. Ont aussi participé à la session, en vertu de l'article 9 du mandat de la Commission, les représentants des pays suivants: Allemagne et Autriche.

74. Étaient par ailleurs représentés les organismes et institutions spécialisées des Nations Unies ci-après: Organisation internationale du Travail, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, Programme des Nations Unies pour l'environnement, Union internationale des télécommunications, Banque mondiale, Union postale universelle et Organisation des Nations Unies pour le développement industriel.

75. Étaient également représentés les organisations intergouvernementales, organisations non gouvernementales et autres organismes suivants: Agence japonaise de coopération internationale, Banque islamique de développement, Banque japonaise pour la coopération internationale, Commission européenne, Institut asiatique pour le développement des transports et Union internationale des transports routiers.

76. Des membres du Conseil consultatif des entreprises de la CESAP ont également assisté à la réunion.

C. Élection du bureau

77. Le Comité a élu M. P.H.J.B Sugathadasa (Sri Lanka) président, et M. Wardiyatmo (Indonésie) et S. E. M. Hav Bunse (Cambodge) vice-présidents. M. Nikolay Pomoshchnikov (Fédération de Russie) a été élu rapporteur.

D. Ordre du jour

78. Le Comité a adopté l'ordre du jour suivant, figurant dans le document E/ESCAP/CMG(3/I)/L.1:

1. Ouverture de la session.
2. Élection du bureau.
3. Adoption de l'ordre du jour.
4. Question intersectorielle concernant la gestion de la mondialisation dans le domaine du commerce et des transports: promotion des ports secs comme moyen de faire bénéficier les zones non côtières des avantages de la mondialisation.
5. Questions concernant le commerce et les investissements:
 - a) Renforcement de l'intégration entre les membres et membres associés en développement de la CESAP en matière de commerce et d'investissements;
 - b) Facilitation du commerce et nouvelles conditions de sécurité: questions concernant les pays en développement et les pays les moins avancés de la région de l'Asie et du Pacifique.
6. Questions concernant les transports et le tourisme:
 - a) Préparatifs de la Conférence ministérielle sur les transports;
 - b) Développement durable du tourisme.

7. Planification et évaluation du programme:
 - a) Examen du programme de travail proposé pour l'exercice biennal 2008-2009 concernant le sous-programme 4, Commerce et investissements, et le sous-programme 5, Transports et tourisme;
 - b) Suivi et évaluation: examen de quelques projets relevant du domaine thématique de la gestion de la mondialisation;
 - i) Renforcement des capacités institutionnelles pour la facilitation du commerce et des transports internationaux dans les pays sans littoral et de transit;
 - ii) Réseau Asie-Pacifique de recherche et de formation commerciales.
8. Examen des projets de résolution et de décision à soumettre à la soixante-troisième session de la Commission.
9. Questions diverses.
10. Adoption du rapport.

Annexe

LISTE DES DOCUMENTS

<i>Cote</i>	<i>Titre</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>
E/ESCAP/CMG(3/I)/L.1	Ordre du jour provisoire	3
E/ESCAP/CMG(3/I)/L.2	Ordre du jour provisoire annoté	3
E/ESCAP/CMG(3/I)/1	Question intersectorielle concernant la gestion de la mondialisation dans le domaine du commerce et des transports: promotion des ports secs comme moyen de faire bénéficier les zones non côtières des avantages de la mondialisation	4
E/ESCAP/CMG(3/I)/2	Renforcement de l'intégration entre les membres et membres associés en développement de la CESAP en matière de commerce et d'investissements	5 a)
E/ESCAP/CMG(3/I)/3	Facilitation du commerce et nouvelles conditions de sécurité: questions concernant les pays en développement et les pays les moins avancés de la région de l'Asie et du Pacifique	5 b)
E/ESCAP/CMG(3/I)/4	Préparatifs de la Conférence ministérielle sur les transports	6 a)
CMG(3/I)/INF.1 (anglais seulement)	Draft ministerial declaration on improving road safety in Asia and the Pacific	
E/ESCAP/CMG(3/I)/5	Progrès accomplis depuis la réunion intergouvernementale de haut niveau sur le développement durable du tourisme	6 b)
E/ESCAP/CMG(3/I)/6	Examen du programme de travail proposé pour l'exercice biennal 2008-2009 concernant le sous-programme 4, Commerce et investissements, et le sous-programme 5, Transports et tourisme	7 a)
E/ESCAP/CMG(3/I)/7	Renforcement des capacités institutionnelles pour la facilitation du commerce et des transports internationaux dans les pays sans littoral et de transit	7 b) i)
E/ESCAP/CMG(3/I)/8	Examen de quelques projets relevant du domaine thématique de la gestion de la mondialisation: Réseau Asie-Pacifique de recherche et de formation commerciales	7 b) ii)

- - - - -